



LE PASS' Sport club

DE LA VILLE DE SARLAT

Aide d'un montant de 50 €, cumulable avec le dispositif du département et de l'État.

Renseignement au 05 53 31 53 44 ou sur sarlat.fr

Qui peut bénéficier du Pass'Sport Club et comment ?

1

- Avoir un enfant âgé de 3 à 16 ans inclus,
- Être domicilié(e) sur la commune de Sarlat
- Être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire

2

- Remplir la feuille d'inscription
- Vous munir d'un justificatif de domicile et d'une attestation CAF

3

Vous rapprocher de la Mairie de Sarlat pour obtenir votre attestation d'éligibilité

Contact - Service évènementiel et vie associative - 05 53 31 53 44

4

À l'obtention de l'attestation d'éligibilité, vous pouvez déduire 50€ du montant de la licence ou de l'adhésion et donner l'attestation au club.

INSCRIPTION

LE PASS'Sport club

Saison 20.....-20.....

Parents - Responsable légal

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Tel. :

Mail :

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Club sportif :